

ORDONNANCE COLLECTIVE

Hors établissement (GMF, GMF-U, clinique réseau, cabinet privé)

TITRE DE L'ORDONNANCE COLLECTIVE	Numéro
Demander une coloscopie diagnostique à la suite d'un test RSOSi positif	OC-CISS-171
Référence à un protocole <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Protocole médical national N°830054 <i>Initier un test immunochimique de recherche de sang occulte dans les selles ou demander une coloscopie dans le cadre du dépistage du cancer colorectal</i>	
Date d'entrée en vigueur	8 mai 2023
Date de la dernière révision	
Date prévue de la prochaine révision	8 mai 2026

Objectif visé

L'objectif du dépistage est de réduire la mortalité associée au cancer colorectal (CCR), grâce à la détection :

- De polypes précancéreux qui pourront être réséqués avant la survenue d'un cancer.
OU
- D'un cancer à un stade précoce, avant l'apparition de symptômes, ce qui augmentera les possibilités de guérison.

Professionnel(s) ou personne(s) habilité(s) à décider d'appliquer l'ordonnance collective

Infirmières

Exigence

Aucune

Lieu d'application

Installations du CISSS des Laurentides

Service(s) visé(s)

- Groupe de médecine familiale (GMF)
- Groupe de médecine familiale universitaire (GMF-U)
- Guichet d'accès à la première ligne (GAP)
- Guichet rapide d'investigation (GRI)
- Centres de vaccination, du prélèvement et du dépistage

Situation clinique ou clientèle visée

Personne asymptomatique qui a reçu un résultat de test de recherche de sang occulte dans les selles (RSOSi) positif.

Activité(s) professionnelle(s) visée(s)

Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques selon une ordonnance.

Indication

Aucune indication additionnelle

Contre-indication

Mêmes contre-indications que celles spécifiées pour l'application du [protocole médical national \(PMN\) N°830054](#)¹, soit :

- Refus de consentir à subir une coloscopie après discussion sur les implications du dépistage ainsi que les bénéfices et les risques associés (voir sections 2.1 et 3 du PMN).
- Présence d'au moins un des signes et symptômes décrits à la section 1.1 du PMN.
- Présence d'un résultat pour une coloscopie virtuelle au cours des 5 dernières années.
- Personne qui confirme avoir subi une coloscopie à des fins de dépistage ou pour qui cette information est documentée :
 - Au cours des 10 dernières années pour les personnes à risque moyen ou légèrement accru.
 - Au cours des 5 dernières années pour les personnes à risque modérément accru.
- Présence d'au moins un des antécédents personnels ou familiaux suivants, qui nécessite une prise en charge personnalisée :
 - Antécédent personnel de CCR ou de polypes ou de maladie inflammatoire de l'intestin.
 - Antécédent personnel ou familial d'un syndrome génétique qui prédispose au CCR (ex. : syndrome de Lynch, polypose adénomateuse familiale).
- Présence d'une comorbidité avec un impact fonctionnel sévère qui compromet les bénéfices du dépistage du CCR ou en augmente les risques, après discussion avec l'équipe interprofessionnelle.
- Refus par la personne de se soumettre à la modalité de dépistage recommandée en 1^{re} intention.
- Incertitude entourant un antécédent de coloscopie (notamment à propos du motif, du résultat ou de l'année de la procédure).

Limite(s) ou situation(s) exigeant une consultation médicale obligatoire

- Présence d'au moins un des signes et symptômes décrits à la section 1.1 du PMN.
- Présence d'au moins un des antécédents personnels ou familiaux mentionnés dans la section sur les contre-indications qui nécessitent une prise en charge personnalisée.
- Suivi d'une demande de coloscopie.
- Incertitude entourant un antécédent de coloscopie (notamment à propos du motif, du résultat ou de l'année de la procédure).

Communication avec le médecin traitant

Selon la procédure en vigueur.

Directive(s) – Intervention(s)

Au moment de l'application de cette ordonnance, se référer au [protocole médical national N°830054](#) (disponible sur le site internet de l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux).

¹ À l'exception de la présence d'un résultat pour un test RSOSi dans les 2 dernières années.

Outil(s) de référence et sources

Institut national d'excellence en santé et services sociaux (INESSS). (Février 2023). *Initier un test immunochimique de recherche de sang occulte dans les selles ou demander une coloscopie dans le cadre du dépistage du cancer colorectal.*

Identification du médecin répondant

Le médecin traitant ou référent. En l'absence de celui-ci, se référer au médecin de garde.

Identification du médecin prescripteur

Le médecin traitant ou référent.

ORDONNANCE COLLECTIVE

Hors établissement (GMF, GMF-U clinique réseau, cabinet privé)

PERSONNES CONSULTÉES POUR LA VALIDATION DE LA VERSION ACTUELLE

IDENTIFICATION		SIGNATURE	DATE
Personne consultée :			Mars 2023
Nom :	Anne-Marie Larose		
Titre :	Conseillère cadre en soins infirmiers	<input checked="" type="checkbox"/> Par courriel	
Personne consultée :			
Nom :			
Titre :		<input type="checkbox"/> Par courriel	
Personne consultée :			
Nom :			
Titre :		<input type="checkbox"/> Par courriel	
Personne consultée :			
Nom :			
Titre :		<input type="checkbox"/> Par courriel	
Personne consultée :			
Nom :			
Titre :		<input type="checkbox"/> Par courriel	
Personne consultée :			
Nom :			
Titre :		<input type="checkbox"/> Par courriel	
Personne consultée :			
Nom :			
Titre :		<input type="checkbox"/> Par courriel	

Note : pour l'approbation par courriel, celui-ci doit comporter en pièce jointe la version pour laquelle la personne consultée donne son accord. Ceci permet d'assurer que la version finale a été présentée et entérinée.

ORDONNANCE COLLECTIVE

Hors établissement (GMF, GMF-U clinique réseau, cabinet privé)

Élaboré par : INESSS Février 2023
Nom, Titre de la personne Date

COLLABORATEURS

COLLABORATEURS	

SIGNATURES

Version amendée, approuvée le 28 août 2023

Version originale signée par

Docteur Paul-André Hudon
Président du conseil exécutif des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP)

8 mai 2023

Date

Version originale approuvée par

Monsieur Steve Desjardins
Directeur des soins infirmiers

8 mai 2023

Date

